

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

35. 0/1., payable invariablement d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne

2me " etc., 2 cts. "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.



Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES PLANTES CULTIVÉES EN GRAND POUR LEURS RACINES.

De la carotte, de sa culture. DU SOL.

La carotte est quelque peu exigeante quant aux récoltes qui la précèdent ; mais elle est très accommodante pour les plantes qui la suivent. Elle est pour toutes une excellente préparation. On a cru pendant longtemps que la carotte est antipathique avec elle-même, c'est une erreur, et des expériences répétées sur cette plante, ont démontré qu'elle peut être cultivée trois fois de suite sur le même terrain, sans que le produit en soit diminué. La carotte a néanmoins une assez grande puissance d'épuisement. Son feuillage assez rare, ne lui permet pas de tirer de la couche atmosphérique, une grande partie de sa nourriture, ce qui fait qu'à poids égal, elle est plus appauvrie que la patate. Sous un autre rapport, elle est encore inférieure à cette dernière plante. La patate, à une certaine époque de sa croissance, ombre parfaitement le sol et empêche les rayons du soleil de le dessécher et de le durcir ; la carotte avec ses feuilles, ne couvre le sol qu'imparfaitement ; son ombre est impuissant à empêcher la multiplication des mauvaises herbes ; et s'il fallait encore ajouter une raison à celle que nous venons de donner, nous dirions que les tubercules de la patate, dans leur accroissement, soulèvent et divisent la terre, tandis que la racine de la carotte ne fait que la resserrer.

Le point de vue sous lequel on néglige trop souvent de considérer la carotte, c'est celui des ressources qu'elle procure comme récolte dérobée. A la première époque de sa croissance elle est longtemps faible et chétive. On a imaginé de la cultiver, comme le trèfle, en société avec une autre plante qui puisse lui

procurer un ombrage salutaire sans l'étouffer, et qui mûrissé d'assez bonne heure pour lui permettre ensuite d'atteindre tout le développement dont elle est susceptible. Le lin, le seigle sont les végétaux qui s'associent le mieux avec la carotte. Après la récolte de ces végétaux, on sarcle et on rechausse la carotte. De cette façon, la seconde récolte donne quelquefois plus de bénéfice que la première.

CULTURE DES CAROTTES.

C'est un fait bien reconnu, que la terre qui doit rapporter des carottes ne donnera qu'un produit insignifiant, si elle n'est pas bien préparée ; c'est un fait également incontestable, qu'une terre fraîchement engraisée avec du fumier d'étable donne aux racines une odeur désagréable ; que les plantes se bifurquent et ont à combattre l'influence des mauvaises herbes dont le fumier a apporté les germes dans le sol ; et plus d'une fois, les carottes épuisées dans la lutte, ont été forcées de céder la place ; c'est ce qui arrive fréquemment, quand la main de l'homme ne vient pas à leur secours. Placé dans cette alternative, le cultivateur qui voudra semer deux années de suite la carotte sur le même terrain, devra l'engraisser abondamment avant la première semence, afin que la dernière récolte, tout en profitant de l'engrais qui reste dans la terre, ne se trouve point en contact avec un fumier non décomposé. Autant que possible, il faut donner à cette plante un fumier décomposé, ou des engrais pulvérolents. Afin que ces engrais agissent directement et avec plus d'efficacité, on ne doit pas les répandre sur toute l'étendue du terrain, mais les mettre dans les sillons mêmes où l'on dépose la semence.

Pour les carottes, la terre doit être labourée aussi profondément que possible, parce que de toutes les plantes sarclées c'est celle dont les racines pénètrent le plus avant dans le sol. On sème les carottes aussitôt que l'on peut.

Si l'on cultive la carotte comme récolte isolée et sans l'associer à un autre végétal, il faut la semer en ligne. La disposition

par rangée a pour elle des avantages plus marqués que pour la plupart des autres plantes. Avant de répandre la semence, il faut autant que possible laisser germer et lever les graines des plantes nuisibles qui se trouvent à la surface, et les détruire par un léger hersage répété plusieurs fois.

On s'épargne ainsi les frais d'un premier sarclage, ou du moins, on en recule de beaucoup l'époque. Les rangées doivent être éloignées de un à deux pieds. Une plus grande distance serait nuisible, parce que l'intervalle ne pourrait être ombragée par les feuilles.

Avant d'employer la graine, il est bon de l'exposer au soleil, ou dans un local chauffé, ensuite on la frotte entre ses mains, afin de briser les aspérités qui la recouvre et au moyen desquelles les semences s'accrochent et se pelotonnent. Deux à deux livres et demie de graine sont suffisantes pour un arpent; il est rarement avantageux de dépasser cette quantité, car si les plantes viennent bien, il faut ensuite une grande dépense de main-d'œuvre pour arracher les plantes surnuméraires.

Quand on sème la carotte avec une autre semence qui doit lui servir d'abri, comme nous l'avons dit plus haut, elle n'exige d'abord aucun travail, seulement il faut augmenter la quantité de graine de moitié, parce que beaucoup d'entr'elles pourraient ne pas se trouver dans des conditions favorables à la germination. Dans ce cas, il est impossible de semer en lignes, mais ce qu'on perd sous ce rapport, on le recouvre largement par la diminution des frais de sarclage, qui ne sont plus aussi nécessaires que si la plante avait été semée seule.

Comme nous l'avons déjà dit, cette plante a une enfance longue et laborieuse, et pendant que sa végétation se traîne lente et pénible, les mauvaises herbes se multiplient avec rapidité et ne tardent pas à envahir le terrain. Il faut de toute nécessité les arracher. Les carottes, lorsqu'elles n'ont encore que leurs premières feuilles, ont tant de ressemblance avec les herbes parasites qui croissent au milieu d'elles, que les employés peu habitués peuvent les confondre.

Il est très-important de faire le premier sarclage à la main. Les praticiens sont partagés sur l'époque où il doit être exécuté; les uns conseillent de l'opérer le plus tôt possible, afin que les mauvaises herbes ne puissent ni étouffer ni affamer les carottes. Les autres soutiennent que le sarclage ne doit être exécuté qu'au moment où les mauvaises herbes sont sur le point de fleurir; ils disent pour appuyer leur opinion, que la végétation des parasites, loin de nuire aux carottes, favorise leur accroissement, en couvrant la terre de leur ombrage, et en empêchant le sol de se durcir et d'être un obstacle à l'allongement et au développement des racines. Cette opinion paraît fondée. Un fait certain, c'est que les carottes ne craignent nullement le contact d'autres plantes; il est inutile d'invoquer à l'appui de cette assertion, l'exemple des carottes que l'on sème avec le lin ou le seigle. Mais dans ce cas, il faut avoir à sa disposition beaucoup de bras, afin de pouvoir sarcler promptement et de ne permettre à aucune mauvaise plante de faire sa fleur.

Ce premier sarclage doit se faire à reculons, afin de piétiner

la terre le moins possible et de ne pas fouler les plantes tendres et délicates.

Ordinairement, après ce sarclage, les carottes prennent un accroissement rapide, les rangées se dessinent, et on peut, dès lors se servir de la houe à cheval autant de fois que le demande l'état de la terre sous le double rapport de l'ameublissement et de la propreté. C'est encore le moment d'éclaircir les places trop épaisses. On doit laisser les plantes de 6 à 9 pouces les unes des autres dans la rangée. Quelques auteurs conseillent de regarnir les places vides en y plantant des carottes prises, soit dans le champ même, soit sur une pépinière. Cette méthode est peu pratiquée.

Le feuillage des carottes a une odeur qui repousse presque tous les insectes. Cependant il est des contrées où les limaces les rongent si impitoyablement à leur naissance, qu'elles ne laissent parfois aucune trace de semis. Le meilleur moyen de remédier à cet inconvénient, est de saupoudrer la terre, à l'époque de la germination, de chaux en poudre qui éloigne, tant qu'elle n'est pas éteinte par les pluies, sans faire le moindre tort aux plantes. Aussi l'emploi de la cendre répandue à la volée, tout en préservant les jeunes carottes, profiterait plus tard à leur développement.

RÉCOLTE, CONSERVATION ET PRODUIT.

Les carottes, quand elles sont semées seules, ont atteint tout leur développement vers le commencement d'octobre; celles qui sont semées en compagnie d'autres végétaux n'arrivent à maturité que vers la fin du même mois. Cette plante craint peu la gelée et, quand à l'arrière-automne, elles n'ont pas atteint toute leur croissance, on peut en retarder un peu la récolte sans inconvénient, à moins qu'on ait besoin de préparer la terre pour procéder à un ensemencement de grain d'automne.

On a cru remarquer que les carottes provenant d'une semence produite elle-même par des racines cultivées depuis longtemps dans les jardins, supportent moins bien les intempéries des saisons et les variations brusques de la température que celles qui ont été cultivées longtemps en plein champ: elles sont surtout beaucoup plus exposées à la pourriture dans les champs humides.

Ces carottes semées en lignes peuvent s'arracher à la charue. Celles, au contraire, qui ne sont pas disposées par rangées, ne peuvent être récoltées qu'au moyen d'une bêche ou de tout autre instrument analogue.

Dans les terrains légers et par un temps sec, après les avoir laissées exposées au soleil une heure ou deux, on peut aussitôt couper le collet et les emmagasiner. Dans les terrains argileux et par un temps humide, on les laisse sur la terre sans les entasser, et elles demeurent là plusieurs jours, afin qu'elles soient lavées par les pluies, ou desséchées par le soleil. Plusieurs agronomes ont observé qu'elles se conservent mieux, lorsqu'un peu de terre adhère à leur surface.

Il ne faut pas seulement retrancher les feuilles, il faut de plus amputer un peu au-dessous du collet et couper dans le vif, afin que la racine ne puisse pas germer: c'est un préliminaire indispensable pour les carottes que l'on veut conserver.

Si les feuilles sont abondantes, on les assemble en petits tas,

afin de les faire consommer par les animaux, soit sur place, soit à l'étable.

Les carottes doivent être emmagasinées comme les patates. Celles destinées à la nourriture de la famille doivent être placées dans une cave, par lits alternatifs, avec du sable bien sec.

Le produit de la carotte varie en raison des soins de culture, des qualités du sol et d'une foule d'autres circonstances. Elle est celle de toutes les racines dont le produit est le moins variable sous l'influence de l'atmosphère. Ses racines qui pénètrent à une grande profondeur, lui permettent de résister à une grande sécheresse, lors même que dans d'autres plantes, la végétation paraît comme suspendue. D'après plusieurs agronomes, la carotte cultivée dans un sol médiocre, donne environ 220 minots par arpent, dans un bon sol environ 360 et dans un sol excellent environ 400 minots.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Fête du Directeur du Collège de Ste. Anne.

Si un rédacteur de gazette, à bout d'idées et de sujets, a quelquefois à regretter d'avoir un trop grand espace à remplir, il est aussi des circonstances où il a à déplorer de n'avoir à sa disposition qu'une petite fraction de colonne. C'est bien le cas pour nous aujourd'hui; nous aurions désiré donner un compte-rendu détaillé d'une séance qui a eu lieu mercredi dernier au Collège de Ste. Anne, à l'occasion de la fête du directeur, le Rêv. M. Dubé, et voilà que l'abondance des matières vient nous barrer le chemin et nous forcer, pour ainsi dire, de nous en tenir à la publication du programme, qui fut alors exécuté.

Cette séance, plutôt improvisée que préparée de longue main, a été honorée de la présence d'un nombreux clergé et de quelques amis de l'éducation.

D'accord avec tous ceux qui assistaient à cette brillante soirée, nous avons été grandement étonné des progrès que les élèves du cours commercial ont fait dans l'étude de la langue anglaise. De jeunes enfants de neuf, dix, douze et quinze ans, qui, il y a 15 à 18 mois, ne savaient pas un seul mot d'anglais, s'expriment aujourd'hui avec une grande facilité dans cette langue. Et dans les conversations qu'ils ont tenues en cet idiome, en présence de l'assistance, ils ont mis dans le débit un naturel tel qu'il leur a mérité des applaudissements chaleureux et souvent répétés.

Les élèves du cours classique nous ont aussi singulièrement intéressé, en donnant lecture de compositions où la pensée et l'expression se le disputaient en mérite.

La bande du Collège a aussi grandement contribué à relever l'éclat de cette fête de famille, et MM. les Musiciens ont dû se sentir dédommagés des sacrifices qu'ils font d'une grande partie de leurs récréations, par la part d'éloges qui leur a été accordée.

Nous aurions été heureux de voir les parents de tous les élèves assister à cette intéressante séance. Ils n'auraient pu manquer d'éprouver une véritable jouissance à la vue d'enfants

qui savent si bien seconder les efforts de leurs directeurs et professeurs

Voici maintenant le programme qui a été exécuté avec une perfection qui a donné à tous pleine satisfaction.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE.

MUSIQUE—*Marche* HUNT.

Première lecture—Les Saints sont les véritables grands hommes.—Allyre Collet, élève de première année de Philosophie.

MUSIQUE—*Quick Step* SHANROCK.

Premier dialogue anglais—En quoi consiste la bonne éducation?—Personnages: Achille Beaubien, Sam. Bergeron, Aug. Boucard, Joseph Bouliane, Philéas De Blois, Jean Gosselin, Cléophas Michaud, Alfred Pennée, Joseph Robin.

MUSIQUE VIVE LA CANADIENNE.

Deuxième lecture—Discours d'un Canadien à ses compatriotes lors de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis.—Théodule Delagrave, élève de Rhétorique.

MUSIQUE *Indus March*.

Deuxième dialogue anglais—La bonne éducation au Collège—Personnages: Alcide Boudreau, Napoléon De Blois, Cléophas Jean, Joseph Lavoie, Alfred Malouin, Edouard Parant, Pascal Taché.

MUSIQUE de Copland *Jolly Dogs*.

Paroles d'un élève, en vers.

Troisième lecture—Une vocation religieuse.—Eglogue par Philippe Pelletier, élève de Belles-Lettres.

MUSIQUE PETITE MÉLODIE.

Troisième dialogue anglais—Importance de l'étude de la langue anglaise.—Personnages: Thomas Breton, Honoré Cyr, Ernest Dionne, Alphonse Gingras, Auguste LaRue, Hypolite Sirois.

MUSIQUE—*NATCHEZ* Par D'ALLÉE.

Quatrième lecture—Un preneur de villes.—Pamphile Vallée, élève de Belles-Lettres.

MUSIQUE *Waltz*.

Dialogue français—Sur l'étude de la langue française.—Personnages: John Laroche, William Mitchell.

MUSIQUE GOD SAVE THE QUEEN.

SUITE DE LA VIE DE PIE IX.

On peut donc dire avec M. Chanérel: jamais gouvernement en Europe, n'a déployé tant d'activité, tant d'intelligence, dans toutes les branches de l'administration, dans tous les genres de travaux, que celui de Pie IX.

Ce travail fécond du roi temporel, n'empêchait pas le souverain Pontife de donner la plus sérieuse attention au bien spirituel du monde entier et de travailler à l'accomplissement du plus grand événement religieux des temps modernes; nous voulons dire, la définition et la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge Marie.

C'est même pendant son exil à Gaëte qu'il écrivit à tous les évêques du monde catholique pour les engager à recueillir partout la tradition sur ce glorieux privilège accordé à la mère de Jésus. En 1854, ayant

reçu leurs réponses, unanimes sur la croyance, il sembla un grand nombre de prélats à Rome ; et en leur présence, dans la basilique Vaticane, il déclara que " la doctrine qui affirme que la Bienheureuse Vierge Marie a été affranchie de toute tache du péché originel, dès le premier instant de sa conception, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu, et que tous les fidèles, pour ce motif, doivent croire avec fermeté et constance."

A cette nouvelle, tous les peuples de la chrétienté éprouvèrent une joie qui se manifesta par des signes les moins équivoques, et partout de nombreuses conversions proclamèrent hautement que l'acte de Pie IX était très agréable à Dieu et à la glorieuse mère du genre humain.

Mais les temps mauvais n'étaient pas écoulés pour le grand pape, et son cœur magnanime devait encore éprouver d'amères douleurs. Bientôt, dans l'Europe entière, la presse révolutionnaire redoubla de calomnies contre le gouvernement pontifical, et les signes avant-coureurs d'une perturbation prochaine ne tardèrent pas à se manifester. Dans le congrès de Paris, ouvert à la suite de la guerre de Crimée, les ministres de France, du Piémont et d'Angleterre formulèrent contre le gouvernement du pape des attaques que l'on rendit bientôt publiques. Elles n'eurent aucune suite officielle, mais le signal était donné.

Il est vrai qu'un voyage que Pie IX fit dans ses états, les témoignages d'attachement qu'il reçut partout de son peuple, vinrent apprendre au monde entier, que les accusateurs du grand Pontife n'étaient que des fourbes, des hypocrites. Mais la presse impie ne se tint pas pour battue et elle inventa la célèbre *infirmité* des Mortara. La diplomatie crut le temps venu de satisfaire sa haine aveugle, et s'unît au concert des journaux de la révolution et adressa des notes à Pie IX pour lui apprendre l'humanité!... Le bruit fait autour de cette affaire se prolongea jusqu'à la guerre d'Italie dont on connaît les tristes conséquences pour le gouvernement Pontifical ; car, malgré la neutralité du Saint Père, malgré la proclamation de l'Empereur des français qui lui garantissait l'entière conservation de ses Etats, il a été dépouillé des Romagnes et de l'Ombrie, ses plus riches provinces.

Depuis l'instant de cette iniquité sacrilège, on ne cesse de presser le pape de consacrer lui-même la spoliation dont il est victime. Mais le Vicaire du Christ n'écoulant que la voix de sa conscience, ne fait entendre que ces paroles si décourageantes pour les spoliateurs : *Non possumus, Nous ne pouvons pas.*

Après avoir acquis les Romagnes par le moyen d'un prétendu suffrage universel, le roi du Piémont écrivit au Saint Père pour lui apprendre qu'il avait accepté le vœu si légitime d'une partie de ses sujets, et qu'en cela, il ne croyait pas avoir manqué aux principes immuables de la religion, qu'il se faisait gloire de professer avec un dévouement filial et inaltérable. Dans cette lettre, condamnable à tous les points de vue, il

offrait, dans l'intérêt de la paix, de rendre hommage à la souveraineté suprême du Saint Siège, de concourir à son indépendance et à sa sécurité. Et il terminait en priant humblement Sa Sainteté de lui accorder la bénédiction apostolique.

La réponse du pape aussi noble qu'énergique, ne se fit pas attendre. Elle résume admirablement toute l'histoire de l'annexion, tous les sophismes diplomatiques et toute la vérité que le Saint Siège leur oppose au nom du devoir et au nom du droit ; la voici :

" Les événements qui se sont produits dans quelques provinces de l'Etat de l'Eglise imposaient à Votre Majesté, comme elle m'écrit, le devoir de me rendre compte de sa conduite, quant à ces événements. Je pourrais me borner à combattre certaines assertions qui sont contenues dans sa lettre et dire, par exemple, que l'occupation étrangère dans les Légations étaient depuis longtemps circonscrites à la ville de Bologne, laquelle n'a jamais fait partie de la Romagne.

" Je pourrais dire que le prétendu suffrage universel fut imposé et ne fut pas volontaire ; je m'abstiens d'ailleurs de demander l'avis de Votre Majesté sur le suffrage universel, comme aussi de dire qu'elle est mon opinion sur ce suffrage. Je pourrais dire que les troupes pontificales ont été empêchées de rétablir le gouvernement légitime dans les provinces soulevées pour des motifs qui sont également connus de Votre Majesté. Je pourrais m'appesantir sur ces considérations et sur d'autres. Mais ce qui surtout m'impose le devoir de ne pas adhérer aux pensées de Votre Majesté, c'est de voir l'immoralité toujours croissante dans ces provinces et les insultes qui sont faites à la religion et à ses ministres. Bien plus, quand même je ne serais pas tenu par des serments solennels à maintenir intact le patrimoine de l'Eglise, serments qui me défendent de me prêter à toute tentative ayant pour but de diminuer l'extension de ce patrimoine, je me verrais obligé de repousser tout projet fait en ce sens, afin de ne pas souiller ma conscience par une adhésion qui me conduirait à donner ma sanction et à participer indirectement à ces désordres, et à concourir à rien moins qu'à justifier une spoliation injuste et violente. Du reste, je ne puis, non seulement faire un accueil bienveillant aux projets de Votre Majesté, mais je proteste au contraire contre l'usurpation qui s'opère au détriment de l'Etat de l'Eglise, et qui laisse sur la conscience de Votre Majesté et de tout autre coopérateur à cet insigne spoliation, les conséquences fatales qui en découlent. Je suis persuadé que Votre Majesté, en relisant avec un esprit plus tranquille, moins prévenu et plus instruit des faits, la lettre qu'elle m'adresse, y trouvera de nombreux motifs de repentir.

" Je prie Dieu de donner à Votre Majesté les grâces dont elle a surtout besoin dans les circonstances difficiles du moment."

PIE P. P. IX.

A la lecture de cette lettre, le roi du Piémont comprit qu'il venait d'élever un mur de séparation entre

lui et le chef de l'Eglise, mais il n'eut pas le courage de revenir sur ses pas. Au contraire, conseillé et poussé par des ministres pervers, il médita de nouvelles spoliations, et bientôt eut lieu l'inférel guet-apent de Castelfidardo, qui lui valurent les Marches et l'Ombrie.

Le souvenir attaché à la défaite glorieuse de l'armée pontificale est sans doute bien triste, mais la page de l'histoire qui raconte ce mémorable événement redira à tous les siècles l'infâme trahison dont Victor-Emmanuel et ses cruels généraux se sont rendus coupables en cette circonstance. C'est le plus pur, le plus noble du sang français et belge qui coula alors pour la défense de Pie IX. Cette armée, petite par le nombre, mais bien grande par son dévouement, son héroïsme, fut attaquée à l'improviste, sans déclaration de guerre. Elle fut écrasée par le nombre plutôt que vaincue.

Aussi, Lamoricière, Pimodan, et tant d'autres qui combattirent et tombèrent à leurs côtés, sont des noms chers à tous les cœurs catholiques, tandis que leurs bourreaux sont honnis et exécrés par toutes les âmes honnêtes.

Dans une autre lettre écrite quelques mois avant celle-ci, Pie IX disait au même souverain : " L'idée que Votre Majesté a songé à m'exposer est une idée imprudente, indigne assurément d'un roi catholique et d'un prince de la maison de Savoie. Ma réponse est déjà sur le point de paraître imprimée dans l'encyclique aux évêques catholiques, où vous pourrez la lire.

" Du reste je suis affligé, non pour moi mais pour la malheureuse situation de l'âme de Votre Majesté, car elle est déjà sous le coup des censures et de celles qui suivront encore lorsque vous aurez consommé l'acte sacrilège que vous et les vôtres avez l'intention d'accomplir.

" Je prie le Seigneur du fond de mon cœur afin qu'il vous éclaire et vous fasse la grâce de connaître et de pleurer les scandales qui ont eu lieu, et les maux affreux qui ont frappé la pauvre Italie avec votre coopération."

Depuis cette époque, Victor-Emmanuel dans son fol orgueil, a échangé la couronne du Piémont contre celle d'un royaume agrandi par ses spoliations et par les armes de la France, et il est devenu roi d'Italie. Dans nos temps d'abaissement et d'aveuglement il a trouvé presque partout des souverains assez faibles pour s'incliner devant son ambition et reconnaître ses usurpations. Mais son trône, pour être assis aux portes de Rome, en est-il plus solide ? Hélas ! malgré les rapines de son gouvernement, malgré les exactions de tout genre, il est en face d'un trésor épuisé, il est environné de sujets désaffectionnés, il ne cesse d'entendre les soupirs douloureux des religieux et des religieuses, qu'il dépourille et qu'il expose à toutes les misères, il est étourdi du bruit de la révolution qui crie sans cesse " Encore, encore ; " qui menace de lui arracher son sceptre et sa couronne et de les traîner dans la boue et le sang.

CORRESPONDANCE.

Patates " Garnet Chili ".

Lettres reçues par le Capt. Barnard, au Sujet des patates *Garnet Chili*, mentionnées dans un article adressé à la *Gazette des Campagnes*.

Lettre de M. Thomas Irving, chef de culture sur la ferme Logan, à Montréal.

(Traduction.)

Montréal, 26 février 1867.

Monsieur,

Les trois dernières années, j'ai cultivé la " Garnet Chili," que vous m'aviez procurée, et je n'hésite pas à déclarer qu'elle est la meilleure espèce de patates que je connaisse. L'année dernière, j'ai planté dans un terrain dur et argileux douze variétés de patates. Toutes sont pourries, à l'exception de la *Garnet*, quoiqu'elle se trouva absolument dans les mêmes circonstances que les autres, de sorte que je crois avoir éprouvé cette variété autant qu'elle peut l'être.

Je ne connais aucune variété qui produise autant et qui possède comme elle toutes les qualités qu'on peut désirer.

Le seul défaut que je lui connaisse est de pousser sa tige avec trop de vigueur dans les terrains riches ; mais on remédie à ce défaut en les plantant plus fortes que d'ordinaire.

J'ai encore cette année 1700 boisseaux de ces patates, et elles se sont toutes bien conservées.

Je puis certifier sans crainte que cette variété est la plus sûre, la plus productive et la meilleure sous tous les rapports que nous puissions planter.

Toutes personnes qui désireront les voir seront toujours bien venues à la *Ferme Logan*.

(Signé,)

THOMAS IRVING.

Lettre du Président et du Secrétaire de la Société d'agriculture No. 1 de Nicolet.

Bécanour, 22 février 1867.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre nous demandant ce que nous pensons des patates que vous nous avez vendues au printemps de 1865, et que vous appelez " *Garnet Chili* ", nous devons dire qu'elles sont fort estimées ici. Ce qui en a été semé en 1865 et 1866 a produit de 20 à 25 minots pour un de semence. Elles continuent de se reproduire grosses et saines comme celles que vous nous avez vendues, elles ne pourrissent pas sur le champ ni dans la cave, elles sont précoces, d'avance et excellentes à manger, et nous n'hésitons pas à en recommander la propagation dans tout le pays.

J. JUTRAS, Président S. Ag. No. 1, Nicolet.

A. BLONDIN, Secrétaire-Trésorier.

Les soussignés ajoutent, dans une lettre accompagnant celle qui précède : " Nous ignorons la quantité de patates semées et la quantité récoltée ; mais cependant nous ne craignons pas de dire que nous avons récolté de 20 à 25 minots pour un, car s'il y a une différence ça doit être en plus."

Lettre du Dr. Brigham, de Philipsburg, Missisquoi, C. E.

(Traduction.)

15 février 1867

Cher monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 12, et en réponse à vos demandes

sur la " *Garnet Chili* " que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer le printemps dernier, je suis heureux de vous dire qu'elle a dépassé toutes mes espérances. J'ai planté cette espèce auprès de *Peach Bloes*, et pas une n'a montré le moindre signe de la maladie pendant que les autres ont tellement été détruites que je ne me suis pas donné la peine de les récolter.

Elle est aussi très-recommandable par ses qualités et je n'ai aucun doute qu'elle est moins exposée à pourrir que les autres espèces. Je ne saurais trop en recommander l'usage.

J. S. BRIGHAM.

Lettre du Dr. Bernard, de Montréal.

(Traduction.)

Montréal, 19 février 1867.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 du présent, me demandant le résultat de ma culture de la patate *Garnet Chili*, que j'ai reçue de vous, il y a quelques années, je suis heureux de vous dire que j'ai eu le plus grand succès. La récolte a été aussi abondante que celle de n'importe quelle espèce, et les tubercules d'une bonne grosseur ont un goût excellent. Mais le principal, c'est qu'il n'en est pas pourri une seule. L'année dernière j'ai fait l'expérience suivante : J'ai planté environ un acre de terre de trois différentes sortes de patates outre la *Garnet Chili*. Environ les trois quarts du champ étaient plantés de cette dernière espèce. Quand vint le temps de les récolter, toutes les autres espèces étaient entièrement détruites par la maladie, tandis que la *Garnet Chili* était parfaitement saine, et qu'aujourd'hui encore dans ma cave, elle est parfaitement conservée.

M. Harris, qui demeure au coin de la rue St. Antoine, pourra au besoin certifier ce que j'avance.

A. BERNARD.

Lettre de Léon Doucet, éc., maire de la Bailliée des Trois-Rivières.

Monsieur, — Depuis trois ans que je cultive les patates *Garnet Chili*, que vous m'avez procurées, je ne puis me lasser d'en reconnaître la supériorité sur toutes les variétés cultivées dans cette partie du pays. Ma terre, comme la plupart de celles sur le fleuve, est très forte, humide, et si peu propre à la culture des patates que, comme mes voisins, j'étais obligé de les semer sur une autre terre, sur un côteau sablonneux.

Sur votre recommandation, j'essayai cette espèce dans la terre forte, et depuis trois ans je les cultive avec le plus grand succès. Cette année encore, malgré la saison exceptionnellement pluvieuse qui a causé la perte de la récolte presque partout, même sur les terres les plus favorables, mes patates n'ont presque pas souffert et se conservent parfaitement. En les arrachant, la terre était tellement détrempée que j'avais perdu tout espoir de les sauver ; mais après les avoir portés sur un endroit plus sec pour les faire sécher, je les ai trouvées saines et d'une excellente qualité.

Les résultats sont si satisfaisants, que je crois de mon devoir de vous les fournir pour la publication, dans le but de faire connaître une espèce si avantageuse et en recommander la culture.

LÉON DOUCET.

Lettre de M. William Evans, marchand de graines, Montréal.

(Traduction.)

Montréal, 4 mars 1867.

Mon cher Monsieur,

En réponse à votre lettre, je dois vous dire que depuis trois ans j'ai vendu des patates connues sous le nom de *Garnet Chili*, reçues de vous, et on m'informe qu'elles ont bien réussi à ceux

qui les ont achetées. D'après les rapports que j'ai reçus, je n'hésite nullement à dire qu'elles sont les meilleures et les plus productives connues, je les recommande toujours comme la variété la plus avantageuse pour semer.

WILLIAM EVANS.

Nous aurions pu reproduire plusieurs autres attestations concernant ces patates, mais nous croyons celles-ci suffisantes pour inviter nos lecteurs à en faire l'essai.

Moniteur Acadien.

Nous avons reçu le prospectus d'un nouveau journal qui devra se publier à Miramichi, Nouveau-Brunswick, dans les intérêts de la partie française du peuple des provinces maritimes, et qui aura pour titre : *Moniteur Acadien*. Les Editeurs-propriétaires de ce journal seront Israël J. D. Landry et Cie. L'exécution du projet de M. Landry doit réjouir tous les cœurs canadiens, car c'est dans l'intérêt de frères malheureux, persécutés, dispersés que cette feuille doit se publier.

Prouvons à M. Landry et à ses amis que nous n'avons pas oublié que le même sang coule dans les veines des canadiens et des acadiens, que nous avons pour ces derniers la plus grande sympathie, et encourageons-les en souscrivant en grand nombre à ce journal qu'ils se proposent de publier. Le prix sera de deux piastres par année.

RECETTE.

Mousse des arbres.

Elle vient d'un religieux qui l'a pratiqué pendant plus de 20 ans, pour détruire les mousses et les lichens des arbres et guérir leurs cancers.

COMPOSITION. — 1o. chaux vive ou en pierre ; 2o. fiente de vache ; 3o. terre forte ou terre grasse ; 4o. noir de fumée.

On prend des 3 dernières substances, parties égales ; on les délaie séparément, dans un vase, à part ; on mélange ensuite ces trois matières ; on y ajoute du noir de fumée liquide, jusqu'à ce que la composition paraisse grise. On se sert d'eau ordinaire. La fiente sera nouvelle ; la terre bien grasse ; et la chaux bonne : si la terre n'était pas assez grasse, on mettrait le double de fiente.

EMPLOI. — On peut l'employer en toute saison ; mais le temps le plus convenable, c'est depuis la chute des feuilles jusqu'à l'épanouissement des boutons. Il faut choisir un temps sec ; on peut l'appliquer sur toutes les parties de l'arbre. Pour la destruction des mousses, une seule couche suffit tous les 6 ou 8 ans, mais si on la répète tous les 2 ou 3 ans l'arbre n'en deviendra que plus vigoureux.

On se sert d'une brosse, ou d'un gros pinceau, suivant l'épaisseur plus ou moins forte des mousses. Il faut atteindre la racine de la mousse. La même composition convient aussi aux branches sciées ou coupées.

Pour les cancers, on gratte au vif, avec un instrument tranchant ; on fait la composition plus épaisse, et on l'applique sur l'endroit malade : on renouvelle au bout de quelque temps, si la plaie n'est pas guérie. Bientôt le cancer se rebouche, et sous l'enduit il se forme une nouvelle peau.

Cette recette, si simple, a été cependant l'objet d'une grande envie. Son inventeur ne voulait ni la vendre ni la donner à personne.

Enfin, avant sa mort il a bien voulu la faire connaître : il a même demandé la plus grande publicité par les journaux. Il aurait regretté l'exploitation au profit de quelques-uns.

Et la seule reconnaissance qu'il a demandée, c'est que les personnes obligées daignent penser à lui, dans leurs prières.

UN HÉRITAGE

Nouvelle---1780

(Suite.)

Ernestine, à bout de forces, se précipita dans les bras de son père, et cacha son visage sur sa poitrine.

— Ma fille, dit Pierre, Dieu bénit les bons sentiments ! Tu dois ton bonheur à ton amour filial.

— Laissez-moi prendre part à la bénédiction paternelle, dit M. Dufresne en se mettant à genoux à côté d'Ernestine.

Le vieillard les bénit tous deux, et le docteur lui dit en se relevant :

— Il ne manque ici que votre frère.

— Hélas !

— Bientôt, j'espère nous serons au but.

— Soit ! mais pas d'humiliation au moins !

— Mon père, dit Dufresne en lui prenant la main, ne craignez pas ; votre bonheur est désormais le mien.

— Mon frère ne fera pas le premier pas, et moi je ne peux pas le faire.

— Pourquoi ?

— Parce que mon frère est riche...

— Je comprends ce sentiment, et c'est pour cela que je vous ai adressé ma demande aujourd'hui.

— Quel rapport cela peut-il avoir ?...

— Vous êtes aussi riche que votre frère, puisque je le suis. Ce que je possède ne vous appartient-il pas ? Vous me donnez ce que ne saurait payer aucun trésor, une femme selon mon cœur, et vous dédaigneriez le peu que je suis en état de donner ? non. Je ne demande pas cependant que vous alliez au-devant de votre frère. Seulement j'adresserai à ma chère Ernestine une première prière.

— Oh ! vite, vite ! que je puisse faire quelque chose qui vous fasse plaisir, s'écria Ernestine avec une franchise naïve.

— Eh bien, je désirerais que vous fussiez chez votre oncle pour le féliciter sur sa fête de naissance.

— Avec grand plaisir.

— Mon ami, dit le vieillard en hochant la tête, elle est ma fille, elle doit être votre femme ! pensez-y. Combien nous serions humiliés si elle était renvoyée !

— Ceci me regarde. Mais je vous quitte. Assez d'émotions comme cela. Il faut songer à vous, bon père. Plus tard nous nous réunirons dans votre parc.

— Dans mon parc ? fit Pierre étonné.

— J'en ai la clef ; j'y amènerai de bons amis, ne me refusez pas, je vous en prie.

— Moi ! Dieu m'en préserve, mon ami ! Vous le désirez, Ernestine aussi ; je n'ai pas la force de refuser, Dieu arrangera toutes choses ; il est si bon !

IX

Le docteur Dufresne, dans l'élan de son cœur, avait été un peu loin : si Pierre Berthezène, ému par le bonheur de sa fille, qu'il était si loin d'espérer, avait consenti à revoir son frère et à mettre pour la première fois depuis quinze ans, les pieds dans ce parc objet du litige, Simon ne songeait à rien de semblable : irrité des prétentions de son frère, qu'il accusait d'avoir voulu lui enlever le plus magnifique joyau de sa couronne, sans réfléchir qu'il était lui-même favorisé par le testament du général Berthezène, il ne pensait à rien moins qu'à céder sa proie. Il craint à ce parc plus par amour-propre que par intérêt, car il

rapportait peu, mais il croyait qu'il faisait partie des dépendances du château et ne voulait à aucun prix s'en dessaisir. Peut-être eût-il transigé sans son procureur, mais celui-ci, intéressé à ce que le procès continuât, avait si bien embrouillé les affaires et envenimé les esprits que le capitaine avait mis son honneur à ne pas céder. Il faut cependant lui rendre cette justice : ne voyant pas son frère depuis longtemps, il ignorait la gravité de sa maladie et la détresse qui en avait été la suite. Trompé par M. Riffle, et plus encore par sa femme de charge, il ne voyait dans Pierre Berthezène qu'un homme envieux, jaloux et haineux. Aussi le reniait-il pour son frère. Par contre, bien qu'il rudoyât souvent Mme Griffard, il l'aimait au fond et la croyait sincère : " C'est un fagot d'épines, disait-il souvent, mais elle m'aime malgré ma brusquerie et se mettrait au feu pour moi. Elle est peu amusante, c'est vrai ; mais grâce à la jalouse rapacité de monsieur mon frère, elle est maintenant ma seule famille." Et, en attendant, le paradis terrestre se couvrait de ronces et d'herbes parasites ; les ruisseaux qui y serpentaient étaient taris, la pièce d'eau était à sec et les gazons brûlés.

Le docteur avait donc joué gros jeu en invitant son malade à franchir le seuil du parc abandonné et en suppliant sa fiancée d'aller frapper à la porte du vieil oncle.

Cette démarche coûtait beaucoup à la pauvre enfant : douce et timide, elle redoutait la brusquerie bien connue du loup de mer ; mais sa conscience lui eût reproché de ne pas mettre du sien dans cette réconciliation tant attendue. D'ailleurs son futur époux le désirait très-rivement, et son père y consentait ; il n'y avait donc plus à reculer.

Quand elle se présenta, la femme de charge dormait sur son fauteuil ; elle ôsa à peine avancer. En examinant cette figure refrognée, même dans son sommeil, et qu'elle savait lui être hostile, son cœur battait avec force. Elle fut sur le point de rebrousser chemin, mais son courage l'emporta sur sa frayeur : elle fit un pas vers Mme Griffard.

— Qui donc est là ? cria celle-ci éveillée en sursaut.

— Votre servante, Madame, répondit timidement Ernestine.

— Qui êtes-vous ? que voulez-vous ?

— Je désirerais parler à M. le capitaine Berthezène.

— Peut-on savoir ce qui vous amène chez lui ?

— C'est aujourd'hui l'anniversaire de sa naissance et je viens l'en féliciter.

— Voilà l'avantage de la richesse ! un pauvre homme aurait dans l'année douze fêtes semblables que personne n'y penserait. Est-on riche : amis, voisins, parents sont aux aguets, il en vient une fourmillière ; et tous l'ont des croix dans leur almanach pour revenir exactement l'année d'après. Eh ! jour de Dieu, ma petite demoiselle, que vous fait donc, je vous prie, la naissance de M. le capitaine ? En quoi vous intéresse-t-elle ?

— Oh ! cela, je le lui dirai bien moi-même, répliqua Ernestine un peu blessée du ton impertinent de la vieille gouvernante.

— Mais voyez donc un peu comme cela répond ! " Je le lui dirai bien moi-même ! " répéta-t-elle en imitant la voix d'Ernestine. Cela n'est pas sûr, ma petite ; apprenez que je suis la maîtresse, et que c'est à moi que vous devez faire confidence de vos chagrins.

— J'ignorais que mon oncle fût marié, dit un peu ironiquement Ernestine.

— Mon oncle ! vous n'êtes pas... mais si ! c'est là sa physionomie ! vous seriez Mlle Berthezène ?

— Oui, Madame.

— En effet, dit Mme Griffard, se parlant à elle-même, comme cela lui arrivait souvent dans sa solitude, ce sont bien les traits de sa mère.

— Vous avez connu ma mère ? s'écria Ernestine en se rapprochant de la vieille femme avec plus de confiance.

— Oui, un peu... de vue. Mais, mon Dieu, Mademoiselle, que venez-vous donc faire ici ? Ignorez-vous que M. le capitaine ne veut rien voir ni entendre de ce qui regarde votre famille ?

— Autrefois, oui ; mais aujourd'hui que ce fatal procès est enfin terminé...

— Comment ? que dites-vous ? terminé... tout de bon ? fit Mme Griffard épouvantée... Mon pauvre maître a donc été surpris ?

— Comment, Madame ! dit Ernestine avec un naïf étonnement, vous en êtes fâchée ? ah ! si vous saviez comme nous nous réjouissons de cet heureux événement !

— Je le crois sans peine ; vous avez pour cela de bonnes raisons.

— Aucune raison d'intérêt, Madame ; mais nous regardons comme un beau jour celui où deux frères peuvent de nouveau s'aimer.

— Je gage que c'est le cher papa qui vous a fait apprendre cette phrase... et que vous venez ici pour débiter votre leçon. Mais c'est du temps perdu, allez, ma belle demoiselle ; retournez chez vous, M. le capitaine dort et il m'a défendu de recevoir du monde.

— Je ne le verrai donc pas ! fit Ernestine avec tristesse.

— A quoi cela vous servirait-il d'ailleurs ? vous verriez un bourru, qui ne parle que pour gronder. J'en sais quelque chose. Une mauvaise humeur permanente est peinte sur sa figure.

— Cependant... vous me permettez de revenir dans la soirée ?

— Gardez-vous-en bien ! si j'osais seulement lui dire que vous êtes venue, il se mettrait en fureur, et un violent accès de goutte suivrait cette colère.

— Je vais donc porter l'affliction dans le cœur de mon père ? répondit Ernestine les larmes aux yeux ; il m'a pourtant assuré que mon oncle avait autrefois le cœur si bon...

— Oui, sans doute, c'est possible, mais prompt à s'irriter. Allez, allez, ma petite demoiselle ; qu'il ne vous trouve pas ici, car dans le premier mouvement... ! Allez, et dites à monsieur votre père que, depuis quinze ans, Mme Griffard n'a cessé de travailler à changer le cœur de ce frère, mais que tous mes efforts n'ont pu l'attendrir.

Ernestine, à bout de forces, allait se retirer, quand le matelot montra à la porte sa bonne figure réjouie. Il avait entendu ces derniers mots, et voyant l'air incertain et attristé de la jeune fille :

— Je ne sais si je me trompe, Mademoiselle, lui dit-il, mais vous me paraissez désirer voir quelqu'un ici ?

— Hélas ! je voulais aller voir mon oncle, mais on me le défend.

— Seriez-vous Mlle Berthezène ? dit Gros-Jean. Et sur un signe affirmatif : Soyez la bienvenue ! ajouta-t-il ; quand une personne aussi belle et aussi vertueuse met le pied dans une maison, elle y apporte la bénédiction du Ciel.

— Plût à Dieu ! répondit Ernestine.

— Et l'on vous défend de voir mon maître ? qui donc s'est permis cela ?

— C'est moi ! dit d'un ton hautain Mme Griffard.

— Ah ! ah ! et de quel droit, s'il vous plaît ?

— Cela ne vous regarde pas ; laissez partir Mademoiselle ; M. le capitaine repose.

— Le capitaine dort, dites-vous ?... Je n'étais donc pas près de lui il y a deux minutes ? il ne m'a pas dit d'aller lui chercher le gros livre où sont écrits ses voyages sur mer pour

lui en faire la lecture ?... Attendez un instant, Mademoiselle, c'est moi qui veux vous annoncer.

Mme Griffard, exaspérée, se mit en devoir de s'y opposer en lui barrant la porte de la chambre du capitaine ; mais le marin la repoussa avec rudesse en disant :

— Je crois, Madame Griffard, que vous avez le diable au corps. Arrière, et au large, vieille sorcière !

La femme de charge, stupéfaite de tant d'audace, resta quelques instants muette, mais revenant bientôt sur Ernestine avec une figure sur laquelle la rage était peinte, elle s'écria :

— Est-ce bien moi que l'on ose traiter ainsi ? me maltraiter ! me fouler le bras ! me faire cet affront !... Je vous félicite, Mademoiselle, c'est le moment d'aller débiter le rôle que vous avez si bien appris. Allez, allez voir le cher oncle ! flattez-le, caressez-le bien ; il a de quoi payer cela ; il a des écus...

— Oh ! Madame, répondit Ernestine avec vivacité, je ne demande que son amitié.

— Sans doute, sans doute ! ce mot est doux à l'oreille, mais nous savons ce qu'il signifie... c'est une manière honnête de demander l'aumône.

— Quel mal vous ai-je donc fait, répondit Ernestine en pleurant, pour m'adresser des paroles si dures ?

— Vous ? à moi ? répliqua la vieille de plus en plus furieuse, rien, oh ! rien du tout ; il y a de certaines gens qui n'offensent jamais personne... Mais vous n'en êtes pas encore où vous croyez...

Et là-dessus, elle laissa la jeune fille pour aller trouver le procureur et s'entendre avec lui sur les moyens de conjurer l'orage qui semblait les menacer tous deux.

X

Ernestine, en larmes, se disposait elle-même à sortir, quand le capitaine parut appuyé sur Gros-Jean, dont la bonne figure était rayonnante.

— Ne m'as-tu pas dit que Mlle Berthezène me demandait ? fit-il d'un ton bourru.

— Oui, mon capitaine.

— Eh bien, où est-elle donc ? veut-elle par hasard que je me traîne à sa rencontre ?

— Approchez, Mademoiselle, dit Jean.

Mais Ernestine, tremblante d'émotion et de frayeur, resta clouée à sa place.

— Eh bien ? reprit le marin.

— Elle tremble, mon capitaine.

— Elle tremble ! et pourquoi donc tremble-t-elle ? Voyons ! ne sait-elle pas parler ?

— Elle pleure, mon capitaine.

— Que diable ! et pourquoi pleure-t-elle ?

Ernestine, faisant un effort sur elle-même, dit au vieillard :

— Je venais, mon cher oncle, vous féliciter...

— De quoi ? interrompit doucement le loup de mer.

— N'est-ce pas votre jour de naissance ?

— Je vous remercie. Mais vous n'avez sûrement appris à marcher que depuis un an, puisque vous venez aujourd'hui pour la première fois ?

— Depuis le moment où j'ai pu sentir et penser, mon cœur m'a attiré tous les jours vers vous.

— Ah ! ah ! et quel âge avez-vous donc ? demanda le capitaine d'un ton moins dur :

— Dix-sept ans.

(A continuer.)

H. ROUX-FERRAND.

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire.

Moyen de faire tirer les chevaux qui s'y refusent.

Les chevaux ne savent pas ce que c'est que de refuser de tirer. C'est nous qui le leur enseignons en les maltraitant ou en les conduisant mal.

Quand un cheval refuse de tirer, cela vient presque toujours de ce qu'il est mal conduit, trop excité, affolé ou de ce qu'il ne sait comment s'y prendre; il est très rare que ce soit par mauvais vouloir: il ne comprend pas, voilà tout. Ce sont les chevaux les plus ardents, les plus courageux, qui sont les plus exposés à contracter ce défaut, et c'est toujours par la faute de leurs conducteurs. Il arrive souvent qu'il se trouve dans un attelage un cheval si ardent, que, dès qu'il entend le signal du départ, il s'élanche dans le collier sans attendre son camarade. Il n'entend pas la charge, mais il reçoit dans les épaules une secousse douloureuse qui le force à se rejeter en arrière; il arrête alors l'autre cheval, qui se mettait en mouvement. Si le cocher continue à les laisser aller, voici ce qui se passe: le cheval lent recommence à tirer, mais pendant ce temps le cheval ardent a fait un second saut en avant et s'est jeté une seconde fois en arrière; tous deux craignent alors de repartir, perdent la tête, et ne savent plus ni ce qui les arrête, ni comment enlever la charge. Alors viennent les coups de fouets et les cris du cocher, jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose de cassé ou que par hasard la voiture s'ébranle.

Mais quelle faute chez le cocher que de battre son cheval dans ce cas!... Il n'arrivera pas une fois sur cinq cents que vous réussissiez à corriger par des coups un cheval qui ne tire pas franchement; vous ne faites que mettre de l'huile sur le feu, et le rendre encore plus difficile pour une autre fois.

Remarquez ce que font les chevaux qui ont déjà été maltraités dans des cas semblables; dès que quelque chose va mal, ils tournent la tête et regardent en arrière. C'est simplement parce qu'ils ont été déjà battus, et qu'ils sont inquiets de ce qui va se passer derrière eux. C'est une habitude invariable chez eux; ils regardent derrière eux comme les chevaux qui ont des coliques regardent leurs flancs; et les uns ont aussi besoin que les autres de pitié, de douceur et d'un traitement rationnel.

Il ne faut que quelques minutes pour faire repartir un cheval rebuté; il ne demande pas mieux que de tirer; il faut seulement lui montrer comment il doit s'y prendre. Jamais un cheval, dans ce cas, n'a mis, entre ses mains, plus d'un quart d'heure à comprendre; souvent j'ai réussi en moins de trois minutes.

Il n'y a presque pas d'attelage qui, après n'être rebuté, ne parte franchement si vous le laissez tranquille pendant cinq ou dix minutes, comme si tout allait parfaitement, et qu'ensuite vous le tourniez un peu à droite ou à gauche en lui parlant doucement, de manière à le mettre en mouvement avant qu'il ne sente le poids de la charge. Mais si vous avez affaire à des chevaux que vous ne conduisez pas vous-même, qui ont été

rebutés, abrutis et battus pendant quelque temps, allez à eux; accrochez les rênes à leurs colliers ou à la voiture, de manière qu'ils n'en sentent nullement l'effet; faites éloigner le conducteur et les spectateurs, s'il y en a, afin qu'ils n'attirent pas l'attention de l'attelage; défaites les panurges, pour que les chevaux puissent baisser la tête s'ils le veulent, et laissez-les se rassurer et se calmer pendant quelques minutes. Pendant ce temps, restez à leur tête et caressez-les; non-seulement cela les calmera, mais encore les spectateurs croiront que vous faites quelque chose qu'ils ne comprennent pas, et ne connaîtront pas votre secret.

Quand vous voudrez faire repartir les chevaux, mettez-vous devant eux. Comme il y a rarement plus d'un cheval vraiment rebuté dans un attelage, c'est devant lui que vous vous placerez de préférence; s'il est plus ardent que l'autre, laissez-le appuyer son nez contre votre poitrine, il ira lentement plutôt que de vous renverser. Tournez maintenant avec douceur les chevaux à droite, sans cependant les laisser donner dans le collier avant l'appel de large; arrêtez-les d'une voie douce; caressez-les un peu; puis faites-les retourner à gauche, de la même manière. Ils sont maintenant à vous; retournez-les à droite, affermissez-les dans le collier, et vous pourrez les mener comme vous voudrez.

Il y a un moyen plus rapide de faire partir un cheval rebuté, mais il est moins sûr. Faites-le avancer jusqu'à ce que ses épaules portent dans le collier et que ses traits soient tendus; prenez alors l'un de ses pieds de devant dans votre main, et dites au conducteur de faire partir l'attelage. Le cheval essaiera de marcher; lâchez alors son pied, et il ira.

Si vous avez à corriger un cheval qui refuse depuis longtemps de tirer, et chez lequel ce soit devenu une habitude, vous ferez bien de lui consacrer une demi-journée. Mettez-le à côté d'un cheval tranquille; placez les raines comme à l'ordinaire; attachez les traits et les courroies des harnais de manière que rien ne l'inquiète et ne l'excite. N'accrochez pas les panurges et laissez-lui la tête libre; promenez les deux chevaux ensemble pendant quelque temps aussi lentement et aussi tranquillement que possible; arrêtez-vous souvent, approchez-vous du cheval que vous voulez corriger et caressez-le. N'ayez pas de fouet, et faites tout pour le rassurer. Il apprendra bien vite à avancer dès que vous le lui direz.

Aussitôt qu'il ira bien, attellez-les tous deux à un petit chariot vide que vous placerez de manière à ce qu'il parte facilement. Il sera bien de raccourcir un peu les traits du cheval maître d'école, afin que si cela est nécessaire, il puisse ébriquer le chariot la première fois.

Au début, ne faites faire à votre attelage que quelques dizaines de pieds; observez bien votre cheval, et, s'il donne des signes d'inquiétude et d'animation, arrêtez-le avant qu'il s'arrête de lui-même, caressez-le, puis repartez. Quand vous verrez que tout va bien, faites monter un petit côté à vos chevaux, puis une plus longue, et

chargez peu à peu la voiture. Cette méthode apprendra à tout cheval à tirer franchement.

ANNONCES.

PATATES A VENDRE GARNET CHILI!

LES Cultivateurs pourront se procurer de ces patates dont il est fait mention d'une manière si avantageuse de la part de nos plus riches fermiers du Bas-Canada; en s'adressant directement au soussigné.

Le prix est de \$3.00 par quart; à dix quarts, \$2.75 le quart; par vingt-quarts, \$2.50. Aux Sociétés d'agriculture on donnera six mois de crédit. Aux particuliers, 5/100 d'escompte pour argent comptant.

Ces patates seront délivrées aux agents du Grand Tronc ou de la Compagnie du Richelieu, aux Trois-Rivières.

ED. BARNARD, C. M. V.
Montréal.

BROME DE SCHRADER,

Les écrits qui ont paru dans les Nos. de la Gazette des Campagnes du 1er mai et 1er juillet 1865, ainsi que du 2 janvier 1866, et du 1er mars 1867, à la page d'annonces, recommandant la culture de cette plante fourragère, pouvant donner deux récoltes par été, suffisent pour inviter les cultivateurs à envoyer 25 cents en estampilles, par lettre affranchie, au soussigné qui s'empresera de leur faire parvenir, par le retour de la malle, un paquet de cette graine, suffisant pour en faire l'expérience, et pouvoir se procurer de la graine pour l'année prochaine.

FIRMIN H. PROULX

Les nombreuses demandes qui nous ont été faites pour cette graine depuis un mois, nous ont obligé d'en faire une nouvelle commande. Sous huit jours nous pourrions faire droit aux demandes.

1er avril 1867.

GRAINE DE TABAC CONNECTICUT A LARGES EEUILLES.

NOUS venons de recevoir une certaine quantité de graine de Grand Tabac du Connecticut. Celui de qui nous l'avons achetée, a obtenu le premier prix à l'Exposition de cet Etat. Ceux qui désirent s'en procurer devront se hâter, car nous croyons que la petite quantité que nous possédons sera bientôt épuisée.

Prix: un once, 1 écu (50 cts). Ceux qui nous feront tenir 15 cts. en estampilles, recevront un paquet de cette graine de tabac par le retour de la malle.

FIRMIN H. PROULX.



CANAL LACHINE.

AVIS

Est par le présent donné que l'eau sera retirée du Canal Lachine le **PREMIER AVRIL** prochain dans le dessein de faire les réparations nécessaires, et on ne la fera rentrer dans le Canal que le 1er Mai.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux
Publics,
Ottawa, 9 mars 1867

TREFFLE ALSIKK.

Le soussigné offre en vente chez lui de la graine de ce trèfle si avantageux pour les agriculteurs canadiens et que ceux qui en ont déjà essayé la culture préfèrent maintenant à toutes les autres espèces. Il fournit une récolte plus abondante que le trèfle rouge, résiste parfaitement à notre climat et plaît davantage aux animaux.

Prix, la livre 40 centins.

THOS. VALIQUET, Apiculteur,
Ferme aux abeilles, St. Hilaire

ORDRE DEPARTEMENTAL
No. 70.



Département des Postes,

LETTRES, JOURNAUX,
etc., etc., etc.

POUR LES

INDES OCCIDENTALES,

L'AMERIQUE DU SUD,

L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE ZELANDE
VIA NEW-YORK.

LES LETTRES, JOURNAUX, etc., destinés pour les endroits ci-dessus nommés pourront être expédiés du Canada, par la voie de New-York, dans les malles faites quotidiennement pour cette cité aux Bureaux de Poste de Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto et Hamilton,

SUR PAIEMENT D'AVANCE

Des taux suivants au moyen de

TIMBRES-POSTES CANADIENS.

CONTRÉES, etc.	TAUX SUR LES LETTRES PAR 1/2 OZ.	JOURNAUX, CHAQUE.	PAMPHLETS, MAGASINS OU TEXTES IMPRIMÉS.
Acapulco	10	2	3 p 4oz
Aspinwall	10	2	2 p 4oz
Bolivie	34	5	5 p oz
Bésil { Bahia, Para, Pernambuco, Rio Janeiro }	10	2	2 p 4oz
Escuador	34	5	5 p oz
Amérique centrale : Casta Rica, } Guatémala, }	10	2	2 p 4oz
Chili — Valparaiso	34	5	5 p oz
Cuba { Cardenas, Havane, Matanzas, Port au Prince }	10	2	2 p 4oz
Honduras	34	5
Mexique	10	2	2 p 4oz
Do. via Havane	34	5	5 p oz
Nouvelle-Grenade, excepté Aspinwall et Panama	18	5
Nicaragua : Côté du Pacifique	10	2	2 p 4oz
Côté du Golfe du Mexique	34	5
Panama	10	2	2 p 4oz
Pérou—Callao, Lima	22	5	5 p oz
St. Thomas, par le paquebot des Etats-Unis	10	2	2 p 4oz
St. Thomas, via Havane	34	5	5 p oz
Vénézuëla—Laguayra Porto Cabello	10	2	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES, Britanniques : Bahamas (Nassau) Barbades, Demerera, Dominique, Essequibo, Grenade, Jamaïque, Nevis, St. Kitts, St. Vincent, Tobago, Trinidad.	10	3	2 p 4oz
INDES OCCIDENTALES Etrangères, excepté Cuba et St. Thomas. Guadeloupe, Haiti (St. Domingue), Martinique, Porto Rico, Ste. Croix.	34	5
AUSTRALIE et NOUVELLE ZELANDE, via NEW-YORK, et PANAMA, par bateau à vapeur laisse New-York le 11 de chaque mois	22	5	5 p oz

Les lettres expédiées par cette route peuvent être enregistrées jusqu'à New-York sur paiement d'avance par timbre-poste de 5 centins additionnels par lettre.

Toutes lettres, journaux, etc., pour les susdites places devant passer par la route de New-York devront être adressés "via New-York."

Un maître de poste ayant à expédier des lettres, etc., ainsi adressées, devra les mettre en malle pour celui des six bureaux ci-dessus nommés qui conviendra le mieux relativement à la position de son bureau et de New-York.

Enregistrement des Journaux et livres pour le Royaume-Uni.

2. Un paquet de journaux ou de livres, adressé au Royaume-Uni, peut être envoyé enregistré sur paiement d'avance, par timbre-poste, de la même charge d'enregistrement que sur les lettres pour la même destination, savoir : 8 centins en sus du port ordinaire.

Lettres en partie payées d'avance.

3. En appliquant le taux payé de 7 cts. sur les lettres passant dans la province, mises à la poste non payées ou non entièrement payées d'avance — les maîtres de poste observeront qu'une lettre passe soit comme payée d'avance à 5 centins par 1/2 oz, à condition que tout le port dû soit entièrement payé d'avance — ou à 7 centins par 1/2 oz, si elle est mise à la poste non payée ou seulement en partie payée d'avance. Dans ce dernier cas le taux entier de 7 centins par 1/2 oz, devait être marqué et une déduction faite du montant qui aurait été payé. Ainsi sur une lettre d'une once dont 5 centins seraient payés d'avance, le taux sera de 14 centins payés, 2 centins resteront à charger et à percevoir lors de la délivrance.

L'objet du taux non-payé de 7 centins, est d'encourager le paiement d'avance, et par ce moyen exempter le Bureau de Poste des frais et troubles de compte et de perception, mais ce but est également manqué que la lettre soit complètement non-payée ou seulement en partie payée d'avance — et en conséquence le taux de 7 centins s'applique à la charge entière sur la lettre dans les deux cas. Dans les cas de lettres allant aux Etats-Unis ou en revenant, nul crédit n'est donné pour aucun paiement d'avance partiel du taux de 10 centins, d'après la loi du bureau de poste des Etats-Unis, tout montant de paiement d'avance partiel est forfait, et la lettre chargée comme complètement non-payée.

Timbres de Billets de Loi et d'Enregistrement.

4. Les Maîtres de Postes auxquels est confiée la vente des Timbres de Billets de Loi ou d'Enregistrement (Timbres employés dans le Bas-Canada en paiement des honoraires sur les actes, etc., dans les Bureaux d'Enregistrement) sont requis d'avoir soin de tenir leurs comptes et remise reliées à telles ventes, et les demandes pour d'autres timbres, entièrement distincts de leurs comptes, remises et

Demandes concernant le Revenu des Postes, les Timbres-Poste et Mandats d'argent.

Avis au Public des heures de Bureau et de Malle.

5. Les Maîtres de Poste devront se rappeler qu'à chaque Bureau de Postes, un avis imprimé ou écrit mentionnant le temps de l'arrivée et de la clôture des Malles, et les heures pour ouvrir le Bureau le matin et le fermer le soir, doit être affiché pour l'information du public.

Lettres mises à la Poste sans adresse, etc.

6. Lorsque des lettres sont déposées à la Poste sans adresse, ou qui, pour toute autre raison ne peuvent être transmises par la malle, elles devront être renvoyées par le premier courrier au Maître Général des Postes, mais avant de le faire les Maîtres devront veiller à ce qu'elles soient étampées, et que la raison pour laquelle elles sont envoyées au Maître Général des Postes soit écrite sur icelles.

Lettres déposées trop tard.

7. Lorsqu'une lettre est déposée à un Bureau après le départ de la malle pour laquelle elle est destinée, mais le même jour, le Maître de Poste devra soit par étampe ou avec plume et encre, la marquer "TROP TARD," pour démontrer que la lettre a été déposée trop tard pour la malle du jour laquelle elle porte la marque.

Les Journaux, pour délivrance, ne devront pas être lus dans les Bureaux de Poste.

1. Les Maîtres de Poste veilleront à ce que les journaux ou publications périodiques passant par leurs Bureaux, ou venant à leurs Bureaux pour être délivrés, ne soient ni ouverts ni lus par eux-mêmes, non plus que par aucune personne autre que celle à laquelle ils sont adressés. La coutume de permettre que des journaux ou publications périodiques soient ainsi ouverts ou lus, est très répréhensible, et conduit à des abus et à des plaintes, même lorsque l'irrégularité est alléguée comme ayant eu lieu avec la permission de la personne à laquelle est adressé le journal ou publication périodique.

Manuscrits désignés pour l'Impression (Books Manuscripts) et Epreuves d'Imprimeurs.

6. Dans l'Ordre Départemental No. 65, daté 24 novembre, 1863, permission fut donnée pour que les Manuscrits désignés pour l'Impression *Book Manuscripts* et Epreuves d'Imprimeurs, corrigées ou non, passassent aux taux de un centin l'once pour tout texte imprimé, et maintenant il appert qu'il est nécessaire d'expliquer aux maîtres de Postes, que par l'expression *Manuscrits désignés pour l'Impression (Book Manuscripts)*, on entend les feuilles écrites de Livre, et l'intention étant d'encourager les productions littéraires, en donnant aux auteurs plus de facilité pour envoyer tel texte à leurs éditeurs et le recevoir par la Poste. Les Epreuves d'Imprimeurs sont les impressions prises par un Imprimeur pour

correction ou examen de toute texte passant par sa presse. Sous d'anciens règlements les marques écrites pour corriger ces épreuves les rendaient sujettes au port de lettre lorsque envoyées par la malle, et l'intention de l'Ordre Départemental auquel il est référé était de relâcher la règle en faveur de ces épreuves, et de leur permettre, lorsque corrigée, de retenir leur caractère de texte imprimé, et de passer aux taux de charge comme du texte imprimé.

H. L. LANGEVIN,
Maître Général des Postes.



APPROVISIONNEMENT DES PHARES.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le DIX de MAI prochain, à midi, pour un approvisionnement de 650 GALLONS d'huile de blanc de baleine, de la meilleure qualité pressée à froid, pour les Phares Provinciaux au-dessus de Lachine.

Un tiers de cette huile devra être de matière première et se maintenir limpide à 30° Fahrenheit et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun et en très bon ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour, le ou vers le 1er de Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour 7500 GALLONS d'huile de charbon, non explosive, de la meilleure qualité qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de 20 à 50 gallons chacun, le tout sujet à inspection et épreuve avant l'acceptation et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné à Montréal.

Les barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

— AUSSI : —

UN BATEAU-A-VAPEUR Demandé.

Des SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues en même temps pour un Bateau-

à-Vapeur qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels (consistant en environ 180 barils d'huile, et 40 tonneaux d'autres articles) aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les Lacs intérieurs, savoir: sur les Lacs St. Louis et St. François, et Fleuve St. Laurent, entre Brockville et Kingston; les Lacs Ontario, Érié, Sainte-Chaire et Huron et la Baie Georgienne.

L'aide de l'équipage du bateau sera requise pour la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de ces approvisionnements seront reçues à bord, et le vaisseau devra transporter d'un Phare à l'autre tous les articles que la personne en charge indiquera.

Le bateau pourra transporter d'autre fret, pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au soussigné, seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'Huile de Blanc de Baleine," "Soumission pour l'Huile de Charbon," "Soumission pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms et adresses au long, et fournir la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions et se rendre responsables pour l'exécution du contrat.

Le Département ne sera tenu d'accepter la plus basse ni aucune des Soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,
Ottawa, 8 mars 1867.



DISTRICT DE KAMOURASKA. UNE Session de la Cour du Banc de la Reine ayant juridiction criminelle pour le district de Kamouraska, sera tenue au Palais de Justice de Saint-Louis de Kamouraska, VENDREDI le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain à NEUF heures avant midi.

Je donne avis par ces présentes à toutes les personnes désirant agir contre les prisonniers, détenus dans la prison commune de ce district, d'être là et alors présentes, pour procéder contre eux, en autant qu'il sera juste; je donne avis pareillement à tous les Juges-de-Paix, Coronaires, Constables et officiers de la paix dans et pour le dit district, de comparaître personnellement avec leurs rôles, actes d'accusation et autres documents pour faire ce qui dans leurs différentes charges, doit être fait par eux.

V. TACHÉ, Shérif.

Bureau du Shérif, St. Louis de Kamouraska.
1er avril 1867.

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS**

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 15 A M	4-00 P M
Hadlow	9-25	3-55
Chaudière Junction ...	9-55	3-30
St Jean Chrysostôme ...	10-10	3-15
St Henri	10-35	2-55
St Charles	11-05	2-25
St Michel	11-30	1-50
St Valier	11-45	1-30
St François ou Berthier.	12-05 P M	1-10
St Pierre	12-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40
Cap St Ignace	1-10	12-15
L'Anse à Gile	1-22	11-46 A M
L'ISLET	1-40	11-30
	1-55	11 15
Trois Saumons	2-05	11-05
St Jean Port Joli	2-25	10-45
Elgin Road	2-41	10-26
St Roch	2-55	10-10
STE ANNE	3-25	9-45
Rivière Ouelle	3-45	9-20
St Denis	4-05	9-00
ST PASCAL	4-25	8-40
Ste Hélène	4-45	8-15
St André	5-00	8-00
St Alexandre	5-15	7-45
Chemin du Lac	5-38	7-22
RIVIERE-DU-LOUP	6-00	7-00

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

A VENDRE

A la Grande-Baie, Saguenay

PLUSIEURS terres en parfait état de culture, à quelques arpents de l'Eglise de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine, à carder, et d'une tannerie, savoir :

La ferme du Barachois....	1300 arpents
La ferme du Moulin.....	450 "
La ferme du Village	450 "
La ferme du Portage.....	200 "

Condition de la vente.

Tout comptant ou au moins les deux tiers comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E. PRICE, Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.

Que ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, annoncent dans la GAZETTE DES CAMPAGNES.

**AMERICAN
AGRICULTURIST**

Tous ceux qui s'occupent d'agriculture, et qui savent lire l'anglais, devraient s'abonner au journal agricole qui se publie à New-York, sous le titre de *American Agriculturist*. Ce journal s'occupe de la culture des champs, des jardins et d'économie domestique. Il paraît une fois par mois, contient 32 pages de matière, un nombre considérable de gravures à chaque numéro. Il est, tant sous le rapport de la forme que sous celui au fond, aussi recommandable que peut être une publication du genre. Il compte un quart de siècle d'existence.

Les propriétaires de ce journal, MM. Orange Judd et Cie., vû sa grande circulation (125,000 abonnés), ont pu réduire le prix de l'abonnement à la petite somme de \$1.50 par année, outre les frais de poste qui se montent à 12 cents.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient s'abonner à cette feuille, apprendront sans doute avec plaisir qu'il leur est accordé un privilège, et au lieu de payer \$1.62 par année, ils n'auront à payer qu'une piastre et 12 cents, s'ils s'adressent directement à M. Firmin H. Hroulx, propriétaire de la *Gazette des Campagnes*.

L'abonnement date du 1er janvier dernier, et on peut se procurer les numéros publiés depuis cette date. On peut également se procurer tous les volumes publiés depuis 1857, au prix de \$1.50 par volume.

Voilà sans doute un avantage qu'il ne faudra pas négliger.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9½, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

ROYAL VICTORIA HOTEL,

HUBERT PICHE,

PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.

**SIMON BEDARD
HORLOGER ET BIJOUTIER,
Québec, No., 27, rue St. Jean
en dedans des murs**

INFORME les cultivateurs qu'il a toujours en mains un assortiment considérable de bijouteries, telles que montres en or de tous genres, montres d'argent, chaînes en or pour Dames et Messieurs, boucles d'oreilles, bagues et jones pour mariage de meilleure qualité, bracelets en or et en jet, boutons de chemise de toutes sortes, épinglettes et boucles d'oreilles en jet, argenterie de toutes sortes, telles que cuillères, fourchettes, plats à pain, plats à biscuits, huilliers, etc., etc.

Aussi : horloges de tous patrons et de tous les goûts, en bronze, imitation de papier maché, fer, acajou, etc. Sacs de voyage, porte-manteaux en maroquin, lunettes d'opéra, et un grand nombre d'objets de fantaisie trop longs à énumérer.

Les montres, horloges et bijouteries seront réparées avec soin et exécutées sous le plus court délai.

Tous articles à être réparés dans cet établissement sont placés dans un coffre à l'épreuve du feu et des voleurs.

On peut aussi se procurer une variété considérable de feux d'artifices de toutes espèces et de tous prix.

15 août 1866.

J. B. C. HEBERT,

ET

J. ANCTIL,

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, écr, No 15, rue St Joseph, Haute-Ville, Québec.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 9 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

LE CONSERVATEUR DES DENTS



PHILODONTÉ

Odorat du Dr. POURNIER, chirurgien-dentiste. Préparation hygiénique scientifiquement composée pour purifier la bouche, conserver les gencives et les dents. A vendre chez tous les pharmaciens et à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes*.

2 novembre 1866.

On trouvera, à la Librairie de la *Gazette des Campagnes*, un assortiment nouveau et très varié d'effets au prix réduit des villes.